



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
PYRÉNÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
des territoires  
Service Aménagement Construction Logement  
Bureau Planification Territoriale

Tarbes, le 29 juin 2021

Affaire suivie par : Ingrid BOUTARFA  
tel.: 05 62 51 40 11  
courriel : [ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:ingrid.boutarfa@hautes-pyrenees.gouv.fr)

**Objet : Avis CDPENAF  
Compensation agricole collective sur la commune de CIZOS**

Monsieur,

Le 21 juin 2020, la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) a examiné le dossier de compensation collective agricole inhérentes au projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Cizos, consistant en la construction d'une centrale photovoltaïque au sol avec clôture périphérique, d'un poste de transformation et d'un poste de livraison sur un terrain de 5,96 ha.

Considérant que le projet concerne à la marge des surfaces agricoles, qui ne sont plus déclarées à la PAC depuis plusieurs années.

Considérant par ailleurs que l'agriculteur local qui faisait pacager ses surfaces (moins de 2 ha) bénéficiera d'une surface plus grande pour le pacage de ses brebis.

Considérant enfin que l'impact agricole étant très limité, les mesures mises en œuvres concernent uniquement l'évitement et la réduction, aucune mesure de compensation collective agricole n'étant mise en œuvre.

Je vous informe donc que la commission a émis **un avis FAVORABLE** (par 17 voix favorables, 2 voix défavorables et 1 abstention dont 9 exprimées) à ces mesures.

Le Président de la CDPENAF  
Pour le Préfet,

Nicolas VERNAY